Applicable au 01/01/2026

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Centre d'examens TCF IRN

1- Objet et champ d'application

Suite à la commande d'un examen, le candidat accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente suivantes.

2- Modalités d'inscription

Pour chaque examen, le candidat renseigne un formulaire d'inscription en ligne
https://forms.gle/1wjmCkGCNqs3SXos6

Le candidat doit fournir une copie de sa pièce d'identité recto-verso (au format numérique) valable le jour de l'examen, à joindre via le formulaire en ligne.
Les candidats certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis lors de l'inscription. Le centre d'examen fait parvenir au candidat une confirmation d'inscription par mail.
La convocation sera envoyée par mail quelques jours avant la date d'examen. Dans le cas où le candidat n'a pas reçu sa convocation 2 jours ouvrés avant la date de sa session, **il relève de sa responsabilité de contacter le centre de passation qui lui fournira alors les renseignements nécessaires**.
Le jour de l'examen, il est demandé à chaque candidat de vérifier les éléments de son identité présents sur les documents officiels et de signaler immédiatement les erreurs. Le Centre de passation ne pourra être tenu responsable des erreurs d'identité figurant sur les attestations et diplômes.

3- Règlement des droits d'inscription

L'inscription et le paiement se font :

- soit en ligne par virement bancaire
- soit sur place par espèces ou chèque . Le règlement est définitif et valide l'inscription.

Les attestations sont envoyées par mail ou peuvent être imprimer au CRIA.
Les droits d'inscription sont fixés par le centre et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

4- Remboursement en cas d'absences et retards

Les dates et les horaires des sessions sont indiqués par le centre d'examen dans la convocation envoyée par mail et ne peuvent être modifiés par le candidat. Les heures de convocation doivent être respectées. **Aucun retardataire ne sera accepté dans la salle d'examen et sera considéré comme absent.**

En cas de force majeure (maladie, grève des transports, aléa climatique, décès, etc…), le candidat doit prévenir par mail à : cria.indre@gmail.com et fournir **dans les 48h** un certificat médical ou une attestation pour justifier son absence et demander un remboursement

- Sans justificatif fourni sous 48h, **aucun remboursement.**
- Avec présentation sous 48h d'un justificatif, **remboursement des frais d'inscriptions dans leur intégralité**.

5- Annulation de l'inscription par le candidat avant l'examen

L'annulation de l'inscription avant l'examen est possible suivant les conditions de remboursement ci-dessous.
Le candidat doit faire sa demande par téléphone

06 47 38 05 89 ou par mail cria.indre@gmail.com

6- Annulation par le centre

Si une annulation de l'examen est du fait du centre de passation, il sera proposé une solution de report ou de remboursement au candidat. Tout report d'inscription sur un examen de tarif supérieur, occasionnera une régulation du montant à la charge du candidat.
Le centre ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses candidats en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.
Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes au centre de passation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du centre de passation.
Dans le cas d'un incident technique le jour de la passation du test, le centre se réserve le droit de reporter les inscriptions sur une autre session.

7- Refus de passation

Dans le cas où un **candidat** se présenterait à un examen sans pièce d'identité valable, il se verra refuser l'entrée à l'examen.
Le centre de passation se réserve le droit de procéder au renvoi du candidat ou à l'annulation de sa participation à une session, et ce sans remboursement, en cas de fraude, vol, abus de propriété, abus sur les personnes, abus d'alcool et notamment état d'ébriété, possession ou consommation de drogues, perturbation d'une session, volonté de ne pas adhérer au règles locales (notamment le règlement interne des locaux dans lesquels se passe le test), aux règlements et lois en vigueur en France.

8- Demande de réédition d'attestation

Les attestations TCF IRN sont valables 2 ans. Elles sont disponibles pour chaque candidat dans l'espace créé dans TEO par le candidat à l'inscription, ou à la demande au centre d'examen.

9- Réclamations

En cas de réclamation, le candidat doit contacter le centre de passation à l'adresse : cria.indre@gmail.com et suivre la procédure indiquée par le centre de manière à laisser à ce dernier la possibilité d'apporter une ou des réponses adéquates à la réclamation.